SOCIETE DES EAUX MINERALES DU CAMEROUN
« SEMC »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 1.924.730.000 F.CFA
Siège Social : 77 rue du Prince Bell, BP 4036, Douala, Cameroun
RCCM : DLA/1979/B/06568

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2021

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

A titre exceptionnel, compte tenu des mesures prises par les autorités afin de lutter contre la propagation du Covid-19 et interdisant les rassemblements de personnes supérieurs à 50 personnes, l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société ne pourra pas se tenir physiquement. Le vote aura lieu uniquement par correspondance afin de préserver la santé de tous.

En application des statuts de la Société permettant à tout actionnaire de voter par correspondance,

Je soussigné,

- Nom et prénom (ou : Dénomination sociale) :
- Domicile (ou : Siège social) :

Propriétaire de : action(s) nominative(s),
action(s) au porteur,
chaque action donnant droit à une voix

Emets les votes suivants concernant chacune des résolutions figurant selon leur ordre de présentation à l'assemblée : **(ENTOURER LA MENTION ADEQUATE)**

- Première résolution : Vote favorable – Vote défavorable – Abstention
- Deuxième résolution : Vote favorable – Vote défavorable – Abstention
- Troisième résolution : Vote favorable – Vote défavorable – Abstention
- Quatrième résolution : Vote favorable – Vote défavorable – Abstention
- Cinquième résolution : Vote favorable – Vote défavorable – Abstention
- Sixième résolution : Vote favorable – Vote défavorable – Abstention
- Septième résolution : Vote favorable – Vote défavorable – Abstention
- Huitième résolution : Vote favorable – Vote défavorable – Abstention
- Neuvième résolution : Vote favorable – Vote défavorable – Abstention
- Dixième résolution : Vote favorable – Vote défavorable – Abstention
- Onzième résolution : Vote favorable – Vote défavorable – Abstention

J'ai pris bonne note de ce que :

- La Société doit recevoir le présent formulaire au plus tard vingt-quatre heures avant la tenue de l'assemblée pour qu'il en soit tenu compte ;
- Toute abstention exprimée dans le présent formulaire, ou l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution ;
- Le formulaire de vote par correspondance adressé à la Société pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour ;
- La Société a mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux les documents ou renseignements prévus à l'article 525 de l'Acte Uniforme.

Fait le
Signature